C.P. ou S.C.P.	A.R. / M.B.	Validité	Explication
S.C.P.102.06			
Industrie des carrières de gravier et de sable exploitées à ciel ouvert dans les provinces d'Anvers, de Flandre occidentale, de Flandre orientale de Limbourg et de Brabant flamand à l'exception des exploitations de sable blanc	M.B. 19.02.2020 (AR 21818)	01.01.2020 expiration 31.12.2021	1) Notification: au plus tard le mercredi pour que la suspension totale puisse prendre cours le lundi suivant  2) Suspension totale: 3 mois